

**RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT**

**OBJET : Fourniture de matériels son et lumière de spectacles - Signature d'un accord cadre**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) a en charge la gestion de diverses structures ou services liés au domaine du spectacle en salle et de l'événement de rue. Elle a, pour satisfaire les demandes de soutien technique, un parc de matériels scéniques, festifs et architecturaux et ainsi, l'obligation de l'entretenir et de faire évoluer afin de répondre au mieux aux nouvelles technologies. Ainsi chaque année elle doit acheter du matériel son et lumière pour divers services.*

*Une procédure d'accord cadre a été lancée le 20 mars 2012.*

*L'accord cadre est un contrat qui permet de référencer des opérateurs économiques qui seront mis en concurrence lors de la survenance des besoins (art. 76 du code des marchés publics).*

*Chaque marché, dit subséquent, sera passé avec le candidat ayant fait la meilleure offre à chaque mise en concurrence.*

*L'accord cadre aura une durée de 1 an avec 3 reconductions tacites de 1 an.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** l'article 76 du code des marchés publics

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** le choix de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2012,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre relatif à la fourniture de matériels son et lumière pour les spectacles pour les lots suivants :

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 2 juillet 2012**

**n° 21**

**page 2/2**

lot n° 1 – fourniture de son pour spectacles avec les sociétés, Scène de Nuit, Geste Scénique et Diversity

lot n° 2 – fourniture de lumière pour spectacles avec les sociétés Scène de Nuit, Geste Scénique et Diversity

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 04/07/12, n° 4897

Publié au siège de la CAPC, le 03/07/12

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM